DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE PAR ECHANGE

Lors du dépôt du dossier, vous devez présenter les **originaux** de vos documents, en plus des photocopies.

Tous les justificatifs doivent être rédigés en français ou accompagnés de leur traduction officielle en français.

Pièces à fournir dans tous les cas

- Formulaire cerfa n°14879*01 de demande d'échange de permis complété et signé
- Formulaire 06 cerfa n°14948*01 (imprimé obligatoirement **en couleur**) complété et signé
- 2 photocopies couleur recto-verso de votre permis de conduire étranger
- Traduction officielle de votre permis
- 2 photocopies d'un justificatif de domicile
- 2 photos

Pièces supplémentaires pour le non-européen

- 2 photocopies recto-verso de votre carte de séjour ou, si vous détenez un visa valant titre de séjour, 2 photocopies de votre passeport où figure la vignette de l'Ofii
- Si le permis vous a été délivré par un pays autre que le vôtre, des justificatifs de votre résidence pendant 6 mois dans ce pays. Cette période de résidence doit inclure la date d'obtention de votre permis étranger

  Une attestation de votre représentation diplomatique dans le pays de délivrance de votre permis peut vous être réclamée.

Pièces supplémentaires pour le Français

- 2 photocopies recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide
- Un certificat d'immatriculation ou de résidence, délivré par le consulat de France dans le pays étranger qui vous a délivré votre permis. Ce certificat doit couvrir la date d'obtention de votre permis
- Un justificatif sur la fin de votre séjour à l'étranger, comme un certificat de radiation du consulat français